

Fiche de poste au titre de
l'article 46-1 du décret du 6 juin 1984 pour l'année 2026

Université de la Polynésie française

Campagne d'emplois enseignant-chercheur 2026

Poste ouvert au titre de l'article 46-1 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 réservé aux maîtres de conférences et assimilés qui ont occupé des fonctions de président d'université, chef d'établissement ou de vice-président.

Désignation de l'emploi : **Professeur des universités en biologie cellulaire**

Nature de l'emploi : **Professeur des universités (article 46-1)**

Section CNU : **65^e (Biologie cellulaire)**

Composante d'affectation : **Département Sciences, Technologies, Santé**

Date de nomination demandée : **1^{er} septembre 2026**

Nature du concours : **Concours de recrutement de professeur des universités
institué par l'article 46-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984**

Profil de publication : **Biologie cellulaire des écosystèmes polynésiens**

Enseignement : **Structure et fonctions de la cellule, Immunologie, Microbiologie, Histologie**

Filières de formation concernées : **Licence sciences de la vie, Licence sciences de la vie accès santé**

Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :

Le professeur recruté assurera des enseignements en licence sciences de la vie (SV) et sciences de la vie accès santé (SVAS). Il jouera un rôle moteur dans le pilotage de ces filières en formation initiale et contribuera au développement des formations continues relevant de ces domaines. Il disposera d'une forte capacité à collaborer avec les enseignants d'autres disciplines.

Il s'engagera dans le développement de pratiques pédagogiques innovantes et de nouveaux programmes d'enseignement, ces actions s'inscrivant dans la dynamique de transformation de l'établissement, marquée par l'internationalisation des formations, un renforcement de la professionnalisation et une sensibilisation accrue aux enjeux liés aux grandes transitions écologiques, environnementales et sociétales. À ce titre, le professeur recruté disposera d'une expertise reconnue dans ces domaines.

Profil recherche :

Le professeur recruté intégrera le laboratoire Santé et services des écosystèmes polynésiens (SECOPOL, UMR 241). Il disposera d'une expertise reconnue en biologie cellulaire appliquée à la santé des écosystèmes polynésiens. Il s'investira pleinement dans des travaux de recherches visant à assurer la durabilité de l'accès aux bioressources de ces écosystèmes, axe fort du laboratoire.

Il participera activement aux projets collectifs et structurants du laboratoire et pourra être amené à développer puis animer des réseaux à l'échelle régionale, nationale et internationale. Il lui sera également demandé de démontrer une capacité à initier et coordonner des actions ou programmes de recherche en cohérence avec les thématiques portées par l'UMR.

Responsabilités administratives :

Le professeur recruté s'impliquera dans le pilotage de l'établissement pour ce qui concerne la vie universitaire. Il disposera d'une solide expérience en la matière. Il aura aussi des compétences reconnues dans les domaines de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité. Il aura démontré un engagement sans faille au service de l'intérêt collectif dans son établissement. Il aura accompli plusieurs mandats sur des postes de ce type.

Contact :

Pr. Jean-Paul Pastorel, Président de l'université de la Polynésie française : president@upf.pf